



Legislation sur les Vacances et coupures dans le transport de pe

Par **tjm**, le **21/10/2015** à **20:04**

bonjour, employé dans une société de transport de personne type vtc a temps partiel 105 h par mois , nous avons souvent des amplitudes de 10 heures de travail sur lequel nous avons plusieurs vacations entrecoupés de 2 a 3 heures de coupure pendant lequel nous ne sommes pas payé et ou nous devons poser les véhicules a l entreprise (vl) rentrer chez nous et revenir pour notre prise de service d apres , ce qui nous occasionne fatigue et frais d aller et retour supplémentaires , qu en est il s il vous plait de la législation concernant ce procédé , merci de vos reponce , cordialement jean

Par **moisse**, le **22/10/2015** à **08:19**

Bonjour,
Cherchez sur internet "amplitudes temps de travail" pour avoir vos réponses.
En raccourci: amplitude journalière 13 h (donc vos 10 h. sont dans les clous).